



Programme d'appui

ACP
FLEGT



Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement

RAPPORT

MISSION D'IDENTIFICATION, D'INFORMATION ET D'INTÉGRATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA PROVINCE DU WOLEU-NTEM À LA PLATEFORME SOCIÉTÉ CIVILE ENGAGÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION FLEGT AU GABON DU 19 AU 22 JANVIER 2010



Brainforest : Quartier Ancienne Sobraga, Rue Multipress
BP : 23 749 Libreville
Tél : 44 53 52

Gabon

Janvier 2010

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)





Programme d'appui

ACP
FLEGT



Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement

RAPPORT

MISSION D'IDENTIFICATION, D'INFORMATION ET D'INTÉGRATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA PROVINCE DU WOLEU-NTEM À LA PLATEFORME SOCIÉTÉ CIVILE ENGAGÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ÉLÉMENTS DU PLAN D'ACTION FLEGT AU GABON DU 19 AU 22 JANVIER 2010



Brainforest : Quartier Ancienne Sobraga, Rue Multipress
BP : 23 749 Libreville
Tél : 44 53 52

Gabon

Janvier 2010

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE LA MISSION	5
I.OBJECTIFS DE MISSION	6
II.MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE	6
III.LES RÉSULTATS	7
III.1.Le niveau d'organisation institutionnelle de la société civile dans le Woleu-Ntem	7
III.2.Implication à la gouvernance forestière :	8
IV.APERÇU DES COMMUNICATIONS	10
V.EQUIPE DE MISSION	12
VI.ANNEXE	12
VI.1.Partenaires locaux.....	12
VI.2.Liste de présence	13

CONTEXTE DE LA MISSION

La société civile gabonaise a bénéficié de l'appui technique du programme ACP-FLEGT de la FAO, aux fins de soutenir ses activités de préparation et de renforcement des capacités dans le cadre de sa participation avec d'autres parties prenantes, au processus de mise en œuvre des éléments du plan d'action FLEGT au Gabon ; en vue de la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne (UE).

Le programme ACP-FLEGT poursuit entre autres buts, de donner aux catégories d'acteurs ci-dessus mentionnés les outils nécessaires pour une participation efficiente aux efforts nationaux d'amélioration de la gouvernance forestière et de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières.

Dans l'optique de capitaliser cet apport, la plate forme des organisations de la société civile avait définis un programme d'activités qui incluait trois missions de sensibilisation sur les enjeux du FLEGT et de l'APV, auprès des communautés rurales en zones d'exploitation forestière.

Après les deux premières missions d'informations qui ont respectivement eu lieu dans les provinces de la Nyanga au sud du pays et à l'Estuaire, le Woleu-Ntem a été du 19 au 22 janvier 2011 la dernière étape de sensibilisation et d'information sur le FLEGT et la problématique de la réduction de l'exploitation illégale des ressources ligneuses.

Le présent rapport de mission donne à cet effet une vue du niveau d'organisation actuel de la société civile dans cette province. Il permet d'aborder la question de la gouvernance forestière et des synergies dont viennent de convenir certaines parties prenantes pour rendre dynamique la participation à l'effort d'amélioration du secteur forestier.

Pour terminer, le rapport réserve également un aperçu des points de communications, ayant servi pour le message de sensibilisation et d'information sur le mécanisme FLEGT.

I. OBJECTIFS DE MISSION

Les objectifs de cette mission étaient, d'identifier des organisations locales de la société civile, évoluant dans le domaine de l'environnement. D'engager des discussions avec les acteurs ruraux impliqués dans l'activité de coupe artisanales du bois, afin de comprendre leurs motivations. D'établir des bases solides pour relayer les objectifs du FLEGT dans cette région forestière du Gabon.

Dans cette perspective, trois (3) localités de la province ont été sillonnées et le présent rapport permet d'avoir une vue globale du disponible en termes de structures locales de la société civile, tout comme il permet de préciser au passage leur niveau de structuration institutionnelle.

II. MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

Afin de faciliter le travail, la plate forme société civile s'est appuyée sur des personnes ressources pour organiser les rencontres d'information et de sensibilisation dans les localités où s'est déroulée la mission à savoir :

- *Le département du Ntem à Bitam*
- *Le département du Woleu à Oyem*
- *Et le département de l'Okano à Mitzick*

Les personnes ressources étaient pour la plus parts des ressortissants des localités, ou des membres d'ONGs ayant des sièges à Libreville, mais intervenant dans ces zones.

Au rang des personnes et organisations ressources, il y a eu :

- *L'ONG Ariga, une structure installée à Libreville mais dont des relais sont disponibles dans la province du Woleu-Ntem, plus précisément à Mitzic dans le département de l'Okano.*
- *L'ONG dynamique Mitzicoise*
- *Lambert ALLOGHO NDONG membres du conseil départemental du Ntem à Bitam*
- *Daniel NDOUMOU Président du conseil départemental du Woleu à Oyem.*

Les personnes ressources et leurs organisations respectives devaient faciliter la tenue des rencontres d'échanges avec les membres des communautés par un effort préalable de préparation du terrain.

A cet effet, des contacts avaient été pris et les dates et lieux des travaux ainsi que toutes les dispositions administratives et logistiques afin que se tiennent les réunions d'information et de sensibilisation sur le processus FLEGT avaient été réglées à l'avance.



III. LES RÉSULTATS

Deux types de résultats ont été obtenus lors de la mission d'information et de sensibilisation du Woleu-Ntem.

III.1. Le niveau d'organisation institutionnelle de la société civile dans le Woleu-Ntem

Plusieurs organisations communautaires ont été identifiées dans les localités qui ont reçus l'équipe de mission. Il s'agit généralement d'associations villageoises dont les buts centraux portent sur l'entraide ou la promotion du patrimoine culturel.

Une caractéristique commune à toutes ces associations c'est la faiblesse institutionnelle et le manque de capacités techniques pour aborder des thématiques plus complexes. La quasi-totalité ne disposent même pas de documents fondateurs (statuts et règlements intérieurs), et ont un mode de fonctionne-

ment (réunions périodiques) qui ne cadre pas avec les missions et rôles que veut jouer la société civile dans des processus comme le FLEGT.

Nonobstant les limites sus relevées, les organisations locales ont été invitées à travailler sous l'encadrement des ONG membres de la plate forme société civile signataires du protocole d'entente, et actives pour accompagner le FLEGT, la REDD, et les MDP.

Dans cette optique, et notamment pour la région de Mitzic, l'ONG dynamic de Mitzic a été chargée d'assurer cette mission d'encadrement et de relais.

III.2. Implication à la gouvernance forestière :



Le département de l'Okano abrite l'un des massifs forestiers les plus exploités de la province du Woleu-Ntem. Y sont actives des grandes entreprises à capitaux Européens, des petits exploitants nationaux titulaires d'autorisations de coupe de bois dans le cadre des Permis de Gré à Gré (PGG), des scieurs artisanaux et, des coupeurs clandestins.

La question de la gouvernance a été abordée pour voir comment la société civile dans un tel contexte, et en dépit de son manque d'expérience constaté, peut contribuer seule ou en synergie avec d'autres acteurs à juguler le phénomène de l'exploitation illégale de la ressource.

Les discussions ouvertes sur cette interrogation ont abouti à l'idée que des

synergies sont importantes et doivent s'établir entre la société civile et les autres parties prenantes que sont les conseils départementaux en leur qualité de collectivités locales, et les acteurs du secteur privé.

Le président du conseil départemental de l'Okano Monsieur Daniel NDOU-MOU pour être pragmatique, prendra au cours de l'étape de Mitzic l'engagement de mettre à la disposition du collectif des associations rurales une salle polyvalente pour mener des activités liées au renforcement de leurs capacités en vue de participer à l'amélioration de la gouvernance forestière.

Il faut souligner qu'un lien ombilical pourrait en effet exister entre amélioration des activités du secteur forestier dans cette circonscription administrative (avec relèvement des recettes fiscales, création d'emplois durable etc) et dynamisation du processus de développement du département de l'Okano.

Avec pour effet de connaître les facteurs motivant du sciage artisanal de bois, souvent informel et illégale dans lequel certains membres des communautés rurales sont actifs, des discussions ont été abordées sur cette question au cours de la mission.

Il ressort des entretiens deux causes dominantes :

- *La précarité et l'incidence du chômage ;*
- *La méconnaissance des règles et procédures d'accès à la ressource ou parfois les lenteurs administratives.*

Au sujet de la première source, il s'agit de retenir la prégnance négative des conditions de vie en milieu rural souvent difficiles, inhérentes à la précarité ambiante et au manque d'emplois rémunérés.

Les jeunes gens désœuvrés n'ont d'autres alternatives que de se tourner vers l'abattage des essences forestières commercialisables aux fins d'en revendre les produits débités, pour satisfaire à leurs besoins.

Quant à la seconde cause motivante de l'inflation du recours à l'illégalité, les discussions ont permis de relever que la méconnaissance des procédures administratives pour l'accès aux ressources forestières tout comme certaines « pesanteurs » administratives constituent des facteurs aggravant d'illégalité forestière.

IV. APERÇU DES COMMUNICATIONS

Les principales communications ont tourné autour des points suivants :

❑ **Le FLEGT : Qu'est ce que c'est**

Il s'agissait par cette communication, de donner aux acteurs communautaires une idée de ce que c'est le FLEGT.

A ce titre, l'équipe de mission a expliqué que l'acronyme anglais « FLEGT » signifie : Application des réglementations forestières, amélioration de la Gouvernance et échanges commerciaux.

Cette initiative constitue la réponse de la communauté à la problématique de l'exploitation illégale des forêts et au commerce y associé.

Le FLEGT se traduit par une assistance technique et financière, et des conseils aux pays producteurs de bois afin qu'ils mettent en œuvre des réformes visant « à améliorer les politiques et Lois centrées sur la gestion durable des ressources forestières ».

Pour atteindre ses objectifs, l'UE apporte un appui à des programmes qui visent à garantir le soutien aux initiatives œuvrant en faveur de la mise en application des éléments du plan d'action FLEGT.

Mobilisées pour accompagner le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre le Gabon et l'UE, l'ONG Brainforest et la plateforme des organisations de la société civile gabonaise dénommée « environnement Gabon », ont bénéficié au cours de l'année 2010 du soutien technique du Programme ACP- FLEGT de la FAO pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et de l'appui technique et financier de FERN, une organisation dont le siège est à Bruxelles et qui œuvre à soutenir les politiques de l'Union Européenne.

❑ **Importance de l'APV et rôle de la société civile**

Toute l'importance du FLEGT réside dans les objectifs généraux et spécifiques qu'il poursuit. En effet, conçu pour apporter une réponse cohérente à la problématique de l'exploitation illégale, il se concentre sur la formalisation

d'un environnement juridique apte à jouer un rôle régulateur dans le secteur forestier.

De ce fait, la négociation et la signature d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) constitue une articulation importante entre les parties Européennes et Gabonaise. L'APV en effet par son contenu contractuel, obligera les parties au respect de leurs engagements respectifs.

Dans le cas d'espèce, il s'agirait pour le Gabon de faire appliquer le cadre réglementaire convenu d'accord partie à travers la discussion et l'adoption d'une grille de légalité, l'opérationnalisation d'un Système de Vérification de la Légalité (SVL), la désignation d'un Auditeur du SVL et d'une autorité de délivrance des licences FLEGT, l'institutionnalisation d'un Observateur Indépendant des forêts (OIF).

Quant à la partie Européenne, l'accord vise l'amélioration du niveau des échanges commerciaux avec le Gabon dans le domaine de l'importation par les Etats membres de l'Union, des produits ligneux issus de ce pays partenaire.

L'importance du processus à mettre en œuvre, et surtout son intérêt stratégique en termes d'opportunités pour améliorer la gouvernance forestière, a conduit le processus Européenne à préconiser une approche multi-acteurs pour aborder la problématique de l'illégalité forestière.



V. EQUIPE DE MISSION

L'équipe de mission pour la province du Woleu-Ntem était constituée de :

- Arielle Dallia AZIZET: Chef de mission/Assistante Point focal FLEGT de la Société civile ;
- GualbertPhal MEZUI NDONG : Chargé de la communication de la plateforme Société civile/FLEGT ;
- Frédéric ELLA : Représentant de l'ONG Ariga.

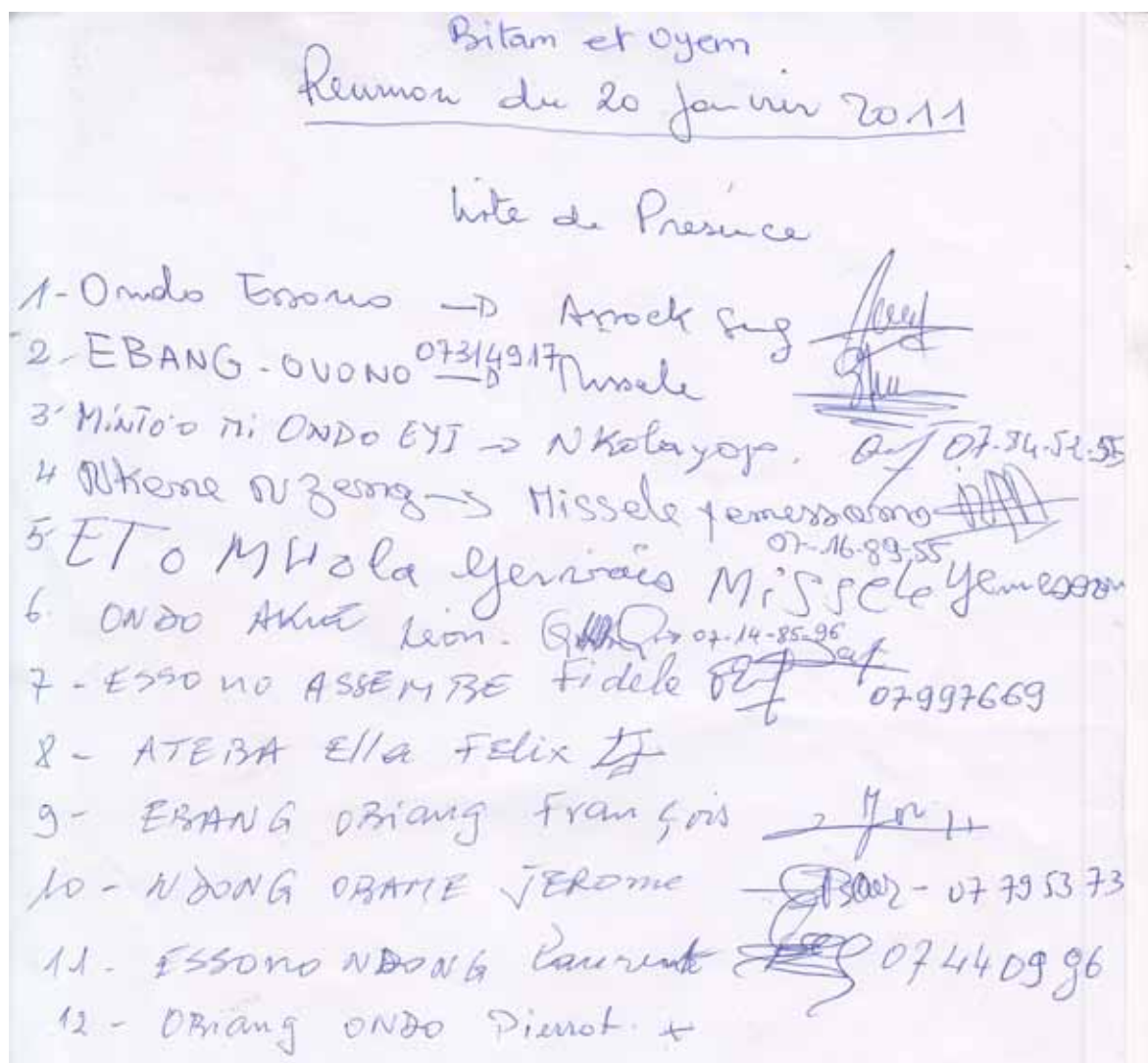


VI. ANNEXE

VI.1. Partenaires locaux

- ARIGA
- DYNAMIQUE DE MITZIC

VI.2. Liste de présence



Réunion d'information et de sensibilisation
sur le Processus FLEGT/APV dans le Woleu-Ntem
20/01/2011
(Bitam et Oyem)

N°	Noms) et Prénoms)	Numéro de Téléphone	Signature
13	MENSOGO HONORÉ	04 11 19 62	
14	XISAMÉ HELENE	04 39 50 70	
15	BEBE OMBANG ALBERT		
16	XISAMÉ CLAUDE	07 78 77 76	
17	MENIGUE VALÉRIE		
18	ELLA MIKO EUSEBE		
19	OMBO ALEXANDRE		
20	Guillaume NGONG	04 13 49 77	
21	ANGUE VERONIQUE		
22	OKOMÉ ZIONO JUSTINE	07 27 43 84 14 10 83 98	
23	BINKE HELENE		
24	XISAMÉ VICTORINE		
25	GNIKIYOKI ANNCELINE		
26	ADJOMÉ MARGUERITE	07 46 11 78	
27	XIFOXO DAIGITE		
28	XISAMÉ AIFA		
29	ANDRÉME MARTINE		
30	AVOMÉ ALEXIS	07 23 69 21	
31	AVOMÉ ELLA CLAUDE		
32	XISAMÉ MARIE-CLAUDE		
33	XIGUÉMA NVE SIMON		
34	ALLOGO XIDONG LAMBERT		
35	ADOME MARIE		
36	OPONO ASSONG EUSEBE	07 79 63 84	
37	MENIGUE MARI LYDIE	07 02 80 61	
38	OPONO ASSONG EUSEBE	07 02 11 08	

MISSION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE PROCESSUS FLEGT DANS LA PROVINCE DU WOLEU-NTEM. TITZIC, LE 22 JANVIER 2011

Prénoms	Structure	Poste	N° telephone & E.mail	Signature
IM'ENGCHANG Joseph	KONN'ENVIRONNEMENT	Vice - Président	07-87-93-28/07137125	
KALE Jean-Charles	OKALA PERSPECTIVES	Président	07749417	
ONGB ABESSOLO David	KONN'ENVIRONNEMENT	S/C	07-55-85-03	
KoGohé Biyoghe Jean-Paul	Association Ruelle de plantation	S/C adjoint	07-00-78-112	
GO Ndong Fabrice	Association Ruelle de plantation	S/C	07115368	
ANE ONDJO Jean-Paul	KONN'ENVIRONNEMENT	TRESORIER	075218092	
HIOSUB NICAISSO	OKALA-OK-LA VI DUNIMBA SG		07464371	
UG ISRAHIN	DYNAMIQUE TITZIC	Resp Commun	07769650	
BOU ETIA UICHA	NDA-BOU (TITZIC) Présidence		04-21-56-42	
HEWANG Mathias Legemé	KONN'ENVIRONNEMENT		07949333 / 07932100/06579660	
Megne Jean	Echoung-Ahang	chef de village	1168104-27.25.24.	
IA ADZARE Mainanté	OKANO PERSPECTIVES	TRESORIER	07-46-38-62/06-88-30-57	
IVORO Nubale Joseph	NDA BOU	TRESORIER	07-39-25-79 - 0657793	
WONG EYA Philipe				
ISSOND ROMUALD				
BITE Dalia Anelle	Boungforest			
GUETHA Michel-Alex	Association NDA	Assistante PF FLEGT	06800488 / 001-313000@yahoof	
DEANG J.P. Jambou		Secrétaire Ady.	07-60.00.15 07-88.28.99	

Rapport de l'Atelier sur la Validation de l'analyse du cadre législatif et réglementaire du secteur forêt organisé le 15 décembre 2010 par la Plateforme des organisations de la société civile gabonaise engagée pour la mise en œuvre des éléments du plan d'action FLEGT



**ACP
FLEGT**

Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement



Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de l'ONG Brainforest et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.